



Délégation départementale d'Eure-et-Loir

DÉCISION N° 2021-DD28-OSMS-PA-INTERIM-0012 PORTANT NOMINATION DE Madame Aude-Ysolde HERBÉ, DIRECTRICE ADJOINTE AU CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAUDUN, EN QUALITÉ DE DIRECTRICE PAR INTÉRIM DE L'EHPAD « RÉSIDENCE DU BOIS DE LA ROCHE » - CLOYES LES TROIS RIVIÈRES

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté du 09 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1938 du 26 décembre 2007 relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 09 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu la circulaire n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu la décision n° 2015 DG-0032 du 02 novembre 2015 du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire nommant Monsieur Denis GELEZ, délégué départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département d'Eure-et-Loir ;

Vu la décision n° 2021-DG-DS28-0001 du 08 mars 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à Monsieur Denis GELEZ en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département d'Eure-et-Loir ;

Vu la mutation de Madame Isabelle GARROS aux EHPAD de SAINT AMOND et de SELOMMES, à compter du 1^{er} juin 2021 ;

Considérant la nécessité d'assurer la fonction de direction de l'EHPAD « Résidence du Bois de la Roche » - CLOYES les TROIS RIVIÈRES pour en garantir la continuité de fonctionnement à compter du 1^{er} juin 2021;

Considérant l'accord de Madame Aude-Ysolde HERBÉ, pour assurer l'intérim de direction de l'EHPAD « Résidence du Bois de la Roche » CLOYES les TROIS RIVIERES à compter du 1^{er} juin 2021 ;

Vu l'accord de Monsieur le Directeur départemental d'Eure-et-Loir sur le principe de l'intérim ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: Madame Aude-Ysolde HERBÉ, est chargée d'assurer les fonctions de directrice intérimaire de l'EHPAD « Résidence du Bois de la Roche » - CLOYES les TROIS RIVIÈRES à compter du 1^{er} juin 2021.

<u>Article 2</u>: Une majoration de 1 du coefficient multiplicateur sera appliquée à la part fonctions de 2020 le temps de sa période d'intérim, soit 333,33 € à compter du 1^{er} juin 2021. Le versement mis en place est mensuel à terme échu.

<u>Article 3</u>: Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e), par :

- un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre- Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – B.P. 74409
 45044 ORLÉANS Cedex 1
- un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'ORLÉANS 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS Cedex 1

<u>Article 4</u>: Monsieur le délégué départemental d'Eure-et-Loir, Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Résidence du Bois de la Roche » - CLOYES les TROIS RIVIÈRES et Monsieur le Président du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de CHÂTEAUDUN, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Aude-Ysolde HERBÉ et publié au recueil des actes administratifs d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 1 8 MAI 2021

P/Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire P/Le Directeur département d'Eure-et-Loir L'Adjoint au Directeur départemental

Gérald NAULET